



A 0648907

ecoTEC pro VCW 286/5-3 (E-BE) R6



21205000100218493100045727N7

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur :

Adresse :

Organisme de contrôle :

Référence :

Inspecteur :

Tél :

Installation contrôlée :

Adresse :

Date du contrôle :

L'habitant est : ☐ propriétaire ☐ locataire

L'« Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : ☐ est présente N° : 1481872 ☐ n'est pas présente

Caractéristiques de l'installation :

Compteur : Classe Q_{max} : 6 m³/h Fabricant : Apalor N° : 21003354362 Index : 0,200 m³

Pression de service de l'installation intérieure : 20 mbar

Appareils d'utilisation :	Type	Marque	Puissance nominale
Nombre : 2	1	VCW 286/5-3 Veillement	24 kW
	2	Regu-5 Dec AEG	210 kW
	3		
	...		

Conclusion :

L'installation neuve :

☐ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre**.
L'essai d'étanchéité donne satisfaction.

La nouvelle partie de l'installation :

☐ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre**.
L'essai d'étanchéité donne satisfaction.

L'installation existante :

☐ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre**.
L'essai d'étanchéité donne satisfaction.

(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les séries de normes NBN D 51 et NBN B 61 et les avis techniques Gas.be et Cerga. Ces normes et règles de l'art portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Prescriptions appliquées

Date : 22 / 07 / 2021

Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle